



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-62624>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-62624**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département du Var

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22830001800113

Ville : TOULON

Code postal : 83000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1840857>

Identifiant interne de la consultation : 20261232-YP/KL

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Conseil Departemental Du Var - Dbep - Service Marches

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Formulaire Dc1 : Lettre de candidature peut être remise au moyen du formulaire Dc1 à compléter (joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent) Formulaire Dc2 : Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1. à L. 2141-5. et L. 2141-7. à L. 2141-11. du Ccp, Inscription à un registre professionnel pertinent : Justification d'inscription au registre professionnel (numéro unique d'identification - Siren)
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Chiffre d'affaires annuel général : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices, Effectif moyen annuel : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Références sur des travaux spécifiés : Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Certificats délivrés par des instituts de contrôle de la qualité : Qualibat Certificats délivrés par des instituts de contrôle de la qualité : Qualifelec

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 27/07/2026 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Critère Valeur Technique : 30% Critère Valeur Environnementale : 10% Critère Prix : 60%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : REMPLACEMENT DU SYSTÈME SSI DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU VAR À DRAGUIGNAN

Code CPV principal - Descripteur principal : 45343000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation concerne le remplacement du système SSI des Archives Départementales du Var à Draguignan. Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental. A titre indicatif, on peut prévoir que l'exécution du marché débutera en Octobre 2026. Le marché est passé pour une durée allant de sa date de notification jusqu'au terme de la période de garantie de parfait achèvement. La consultation est lancée suivant la procédure adaptée visée aux articles R. 2123-1.1 °, art. R. 2123-4 et R. 2123-5 du CCP. Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées

Lieu principal d'exécution du marché : AVENUE ALPHONSE DAUDET 83300 - DRAGUIGNAN

Durée du marché (en mois) : 4

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Les entreprises se rendront sur place pour effectuer une visite afin d'effectuer une reconnaissance des lieux en présence du représentant du maître d'ouvrage. Il conviendra de solliciter un Rdv auprès de Frédéric Thubert par mail : fthubert@var.fr ou par téléphone : 06 21 88 10 28

Autres informations complémentaires : Une visite obligatoire sera organisée au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Une attestation de visite sera jointe au mémoire technique. Aucune question ne pourra être posée et aucune réponse ne pourra être donnée pendant la visite. Si d'éventuelles questions doivent être posées elles le seront via AWS et feront l'objet d'une réponse générale dans les délais prescrits par le présent Règlement de Consultation. En cas de dépôt d'offres multiples (pour un même lot (si marché alloti)) émanant d'établissements d'une même société, même SIREN mais SIRET différent, conformément à l'article R.2151-6 du CCP, seule la dernière offre remise sera ouverte, les autres offres ne seront pas ouvertes et déclarées irrégulières. Le délai d'exécution des prestations objets du marché est de 18 semaines, décomposé comme suit : le point de départ du délai d'exécution de la période de préparation, non incluse dans le délai des travaux et d'une durée de 4 semaines par dérogation à l'article 28.1 du CCAG Travaux, est la date de notification du marché. Le délai d'exécution des travaux est de 14 semaines à compter de la date mentionnée sur un Ordre de Service prescrivant son commencement. Des certificats de qualification professionnelle établis par

des organismes indépendants (en plus de ceux indiqués dans les conditions de participation) : - APSAD I7 - APSAD R7 - installation et maintenance SDI - APSAD IF13 installation et maintenance extinction système d'extinction automatique à gaz. Lorsqu'un opérateur économique n'a pas la possibilité d'obtenir ces certificats dans les délais fixés pour des motifs qui ne lui sont pas imputables, l'acheteur accepte d'autres mesures équivalentes pour autant que l'opérateur économique concerné établisse que les mesures proposées sont équivalentes à celles requises

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/06/2026